

# RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

## Quadrettes D3

Saison : 2024/2025



### Article 1 : DÉROULEMENT

Le championnat se déroule en 1 seule phase : finale directe en 2 séances

**Le samedi 11 janvier 2025 à 13h30 et 20h45**

L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle de l'après-midi.

#### **A L'ATOUT D'HONNEUR DE VELIZY**

Ancienne église de St Denis

Place Emile Zola/Rue Aristide Briand

**78140 VELIZY VILLACOUBLAY**

L'épreuve est ouverte aux affiliés de la zone 81 (comité Ile de France), dont le classement national est : 2<sup>ème</sup> série cœur, 2<sup>ème</sup> série Carreau, 2<sup>ème</sup> série Trèfle, 3<sup>ème</sup> série, 4<sup>ème</sup> série.

L'indice de valeur d'un joueur est déterminé par son classement national en cours :

2C	2 <sup>ème</sup> série Cœur	11	3T	3 <sup>ème</sup> Série Trèfle	6
2K	2 <sup>ème</sup> Série Carreau	8	4P	4 <sup>ème</sup> Série Pique	5
2T	2 <sup>ème</sup> Série Trèfle	7	4C	4 <sup>ème</sup> Série Cœur	5
3P	3 <sup>ème</sup> Série Pique	6	4K	4 <sup>ème</sup> Série Carreau	4
3C	3 <sup>ème</sup> Série Cœur	6	4T	4 <sup>ème</sup> Série Trèfle et NC	4
3K	3 <sup>ème</sup> Série Carreau	6			

Nous devons tenir compte des exceptions suivantes :

Ex 1 <sup>ère</sup> série pique et cœur	Assimilé 2 <sup>ème</sup> carreau 5 ans, puis 2 <sup>ème</sup> trèfle 5 ans
Ex 1 <sup>ère</sup> série carreau	Assimilé 2 <sup>ème</sup> trèfle 10 ans
Ex 1 <sup>ère</sup> série trèfle	Assimilé 2 <sup>ème</sup> trèfle 5 ans

Tous les joueurs ayant été classés en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> série ne pourront redescendre en dessous de 3<sup>ème</sup> trèfle.

**Pour jouer en QD3, l'indice de valeur d'une quadrette doit être strictement inférieur à 26.**

1 joueur qualifié en QD1 ou en QD2 perd cette qualification s'il participe à la QD3.

1 joueur remplaçant en QD1 ou en QD2 perd cette place de remplaçant s'il se qualifie en QD3.

## Article 2 : INSCRIPTIONS

Chaque quadrette devra s'inscrire avant le 10 janvier 2025 de préférence sur le site du comité à l'adresse suivante : [www.comiteiledefrancedetarot.fr](http://www.comiteiledefrancedetarot.fr) ou auprès du directeur d'épreuve Abdel HALIT :

- Soit par mail à : [abdel.halit@gmail.com](mailto:abdel.halit@gmail.com)
- Soit par téléphone : [06.84.17.10.24](tel:06.84.17.10.24)

**Participation : 15 € par joueur et par séance – 8 € pour les juniors, les espoirs et les étudiants.**

## Article 3 : QUALIFIÉS

A l'issue de la finale, les **3 premières quadrettes** seront qualifiées pour la finale nationale qui se déroulera du 14 au 16 février 2025 à Vichy (03).

## Article 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 Règles communes :

- Chapitre 1 : Epreuves officielles : **articles 1 – 12 - 14**
- Chapitre 2 : Règles communes à toutes les épreuves : **articles 20 à 40 bis**

Fascicule 5 Quadrettes :

- Chapitre 3 (sections 1et2) : Règlement des compétitions : **articles 1 à 12**

**Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.**

## Article 5 : MISE EN PLACE

- 1<sup>ère</sup> séance : Mise en place aléatoire par le programme Extar
- 2<sup>ème</sup> séance : Serpentin suivant le classement de la 1<sup>ère</sup> séance

## Article 6 : INDICE PCN – PP - COEFFICIENT DE SEANCE

✚ **Indice des PCN : 1,8**

✚ **PP :** 7 / 6 / 4 / 4 / 3 / 2 / 2 / 1 / 1 / 1 / 1 / 1

Le tiers du nombre de quadrettes ayant participé à la première séance peut acquérir des PP.

✚ **Coefficient de séance** : Le coefficient de la 1<sup>ère</sup> séance étant égal à 1, le coefficient de la séance suivante :

- ✚ N'est pas majoré s'il n'y a pas de quadrette éliminée.
- ✚ Est majoré de 0,05 si le pourcentage de quadrettes éliminées est compris entre 0% et 20%.
- ✚ Est majoré de 0,10 si le pourcentage de quadrettes éliminées est compris entre 20% et 42%.
- ✚ Est majoré de 0,15 si le pourcentage de quadrettes éliminées est supérieur à 42%.

## **Article 7 : MESURES LIÉES AUX QUADRETTES**

Le système de signalisation, clair et précis, de chaque quadrette sera remis à l'arbitre sous enveloppe cachetée avant le début de l'épreuve.

## **Article 8 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE**

Le directeur d'épreuve, le président de zone, la CCR et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

## **Article 9 : RESPECT**

**Accès aux salles :** accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.

**Discipline :** tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.

**Tabagisme :** toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).

**Téléphone :** Tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.

**Mesures sanitaires :** Les contraintes sanitaires en vigueur le jour du tournoi s'imposeront (pass sanitaire – port du masque -gestes barrières – gel ...)

**Le Directeur d'épreuve**

**Abdel HALIT**

**La Présidente de la C.C. R**

**Lydia JANNEAU**

**Le Président de zone**

**Stéphane MIONNET**